

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2026_035

Objet : Renouvellement des contrats de maintenance des logiciels de la régie des eaux

Le Président de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre,

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération 2020/063 du Conseil communautaire adoptée le 13 juillet 2020 qui autorise le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services au seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services (221 000 € HT depuis le 1^{er} janvier 2024) ;

Considérant la nécessité de procéder à la maintenance des logiciels pour la régie des eaux d'Hazebrouck ;

Considérant la proposition commerciale de JVS MAIRISTEM, située 7 Espace Raymond Aron CS 80547 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré ;

Vu les devis fournis par la société JVS MAIRISTEM pour un montant total de 10 595,67 € HT soit 13 194,82 € TTC, correspondant à la maintenance annuelle ;

DECIDE

Article 1 : De procéder à la maintenance des logiciels de la Régie des Eaux Hazebrouck, par la société JVS MAIRISTEM, 7 Espace Raymond Aron CS 80547 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré pour un montant total de 10 995,67 € HT soit 13 194,82 € TTC.

Article 2 : Le montant total des prestations est de 10 995,67 € HT soit 13 194,82 € TTC pour la maintenance annuelle.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le

Le Vice-Président en charge de la Voirie et des infrastructures

Philippe GRIMBER

